

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°59-2018

### Séance du mardi 18 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	33	35

Date de la convocation
10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi dix-huit décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane,, ESPAS : VILLEPINTE Serge (suppléant de CAZERES Pierre), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MENACQ Bernard, MANCIET Aline et DUPOUY André, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, NOGARO : PEYRET Christian, LAPEYRE Josiane, COMBRES Roger, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith, GARET Gilles et HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELIER Christian (suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : BORDES Daniel (suppléant de HEBERT Benoît), SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques,

**Absents excusés :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre (remplacé par VILLEPINTE Serge), LOUBEDAT : SEMPE Bernard (pouvoir à Jean DUCLAVE), MANCIET : SOULES Philippe, NOGARO : MARQUE Magali (pouvoir à CARRERE-CAMPISTRON Christine), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par CUVELIER Christian), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît (remplacé par BORDES Daniel),

**Absents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, MANCIET : CENENT Frédéric, MORMES : TARTAS Régis, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Convention Territoriale Globale

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse, la communauté de communes est accompagnée par la CAF du Gers au travers d'un « Contrat Enfance Jeunesse ». Ce dernier se traduit par un conventionnement avec la CAF d'une durée de 4 ans autour d'actions et d'objectifs dans le domaine de l'Enfance Jeunesse et permet de mobiliser d'importants moyens financiers. Comme cela a déjà été évoqué notamment lors de commissions « Enfance-Jeunesse », il est nécessaire de signer en cette fin d'année un nouveau contrat avec la CAF.

Dans un souci d'appréhender des thématiques plus larges et d'initier des démarches de coordination, la CAF du Gers propose de signer désormais une Convention Territoriale Globale, permettant ainsi à la communauté de communes d'envisager comme précédemment des financements sur l'Enfance-Jeunesse mais aussi le cas échéant sur des thématiques transversales comme par exemple le logement, la mobilité, etc...

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**, la mise en œuvre d'une Convention Territoriale avec la CAF comme indiqué ci-dessus,

**AUTORISE**, Madame la Présidente à procéder à la mise en œuvre et au suivi de la présente décision et à signer tout document afférent à cette démarche.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.